Nations Unies S/PV.4681



Conseil de sécurité

Cinquante-septième année

Provisoire

4681e séance

Vendredi 20 décembre 2002, à 19 h 50
New York

Président :	M. Valdivieso	(Colombie)
Membres :	Bulgarie	M. Raytchev
	Cameroun	M. Chungong Ayafor
	Chine	M. Chen Xu
	États-Unis d'Amérique	M. Negroponte
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. de la Sablière
	Guinée	M. Boubacar Diallo
	Irlande	M. Corr
	Maurice	M. Koonjul
	Mexique	M. Pujalte
	Norvège	M. Kolby
	République arabe syrienne	M. Wehbe
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Singapour	Mme Lee

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

02-75289 (F)

La séance est ouverte à 19 h 50.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine

Le Président (*parle en espagnol*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant d'Israël une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M Jacob (Israël) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en espagnol*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu en date du 20 décembre 2002 une lettre de l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui sera publiée sous la cote S/2002/1395 et qui se lit comme suit :

> « J'ai l'honneur de demander que, conformément à sa pratique antérieure, le Conseil de sécurité invite l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la réunion que le Conseil de sécurité doit tenir demain, aujourd'hui, vendredi 20 décembre 2002, à propos de la situation dans le territoire palestinien occupé, y compris JérusaleM. »

Je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter l'Observateur Permanent de la Palestine à participer au débat conformément au règlement intérieur provisoire et à la pratique antérieure du Conseil en la matière.

Puisqu'il n'y pas d'objection il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Al-Kidwa (Palestine) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en espagnol*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2002/1385, qui contient le texte d'un projet de résolution soumis par la République arabe syrienne.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. Negroponte (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis estiment que les incidents qui ont entraîné la mort de plusieurs agents de l'Organisation des Nations Unies et la destruction d'un entrepôt du Programme alimentaire mondial sont graves et doivent être examinés. C'est publiquement qu'à cet égard nous avons exprimé nos préoccupations, demandant à Israël d'ouvrir une enquête sur ces faits et de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'empêcher qu'il y ait de nouvelles victimes civiles et que les installations humanitaires ne subissent des dégâts. Une résolution adoptée par le Conseil sur ce sujet doit appeler à des mesures de la part de toutes les parties concernées minimisant les menaces au personnel et aux installations des Nations Unies. Nous ne voyons pas une insistance sur ce point dans la résolution dont nous sommes saisis. Nous avons proposé un autre libellé à cet égard mais l'auteur de la résolution l'a rejeté.

Les partisans de cette résolution semblent avoir plus l'intention de condamner l'occupation israélienne que d'assurer la sécurité du personnel des Nations Unies. Le fait de mélanger ces deux questions est inadéquat et affaiblit la voix du Conseil sur la nécessité pour les deux parties de prendre des mesures permettant d'éviter des actions qui mettent en danger des civils innocents et le personnel des Nations Unies.

Au début de la journée d'aujourd'hui, le Président Bush a exprimé son ferme appui aux efforts du Quatuor et son ferme attachement au plan de campagne du Quatuor qui réaliserait sa vision de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte en paix et en sécurité. L'adoption de ce projet de résolution ne

contribuerait pas à un environnement où les deux parties seraient prêtes à progresser dans la mise en oeuvre des mesures concrètes du plan de campagne.

Nous sommes vivement préoccupés par la sécurité du personnel des Nations Unies et de tous les civils dans des situations de conflit armé. Nous contribuons également par des fonds substantiels au travail du Programme alimentaire mondial et de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Les États-Unis étaient tout à fait préparés à s'engager sérieusement dans d'autres discussions avec les autres membres du Conseil en vue d'aboutir à un projet de résolution que tous les membres du Conseil auraient pu appuyer. En fait, nous avions distribué un autre projet qui nous paraissait couvrir tous les points essentiels et évoquer les incidents en question, de façon juste, objective et équilibrée.

Ma délégation se réserve le droit de soumettre de nouveau ce projet au Conseil pour examen et vote au début de la semaine prochaine. Malheureusement, les auteurs du projet sur lequel nous allons voter ont refusé de s'engager sur notre proposition constructive, insistant plutôt sur le vote rapide sans envisager une discussion du projet. C'est donc avec regret que nous voterons contre la résolution parrainée par la Syrie.

Le Président (*parle en espagnol*) : Nous allons procéder au vote sur le projet de résolutions figurant au document S/2002/1385.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Chine, Colombie, France, Guinée, Irlande, Maurice, Mexique, Norvège, Fédération de Russie, Singapour, République arabe syrienne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Votent contre :

États-Unis d'Amérique.

S'abstiennent :

Bulgarie, Cameroun.

Le Président (*parle en espagnol*) : Le résultat du vote est le suivant : 12 voix pour, une voix contre et deux abstentions. Le projet de résolution n'est pas adopté en raison du vote négatif d'un membre permanent du Conseil.

Je vais à présent donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote sur le projet de résolution.

M. Raytchev (Bulgarie) (*parle en anglais*) : La République de Bulgarie regrette qu'il n'ait pas été possible de réaliser une unanimité entre les 15 États membres du Conseil sur le projet de résolution sur lequel nous venons de voter. Nous sommes fermement convaincus que la division au sein du Conseil ne contribue nullement à trouver des solutions justes en faveur de la paix et de la sécurité.

En s'abstenant, la République de Bulgarie ne s'oppose pas au texte du projet de résolution sur le fond. Nous déplorons catégoriquement tous les actes de violence qui causent des pertes en vies humaines et des destructions.

M. Kolby (Norvège) (*parle en anglais*) : La Norvège a voté pour le projet de résolution et prie instamment les deux parties d'éviter de porter atteinte à la sécurité des civils et de respecter pleinement le droit international. Il est particulièrement important que le personnel humanitaire international assume ses importantes missions humanitaires sans menace à sa sécurité personnelle. Cela dit, nous voudrions réitérer notre ferme condamnation des attentats terroristes de groupes palestiniens contre des civils israéliens. Ces attentats n'aboutissent à rien d'autre que des malheurs et ils aggravent le conflit et créent des obstacles à une reprise du processus de paix.

Nous appelons l'Autorité palestinienne à combattre le terrorisme à cent pour cent, en paroles et également en actes, avec des structures de sécurité renforcées et réformées. Les organisations terroristes doivent arrêter de tuer des civils innocents et elles doivent se désarmer et s'engager dans un processus politique démocratique. De même, les Palestiniens devraient avancer dans leur programme de réformes et respecter pleinement les principes démocratiques, la primauté du droit et la liberté d'expression. Ce n'est qu'ainsi que la communauté internationale sera en mesure de s'engager pleinement dans la mise en place d'un État palestinien viable.

M. de la Sablière (France) : La France a apporté son soutien au projet de résolution présenté par la Syrie, au nom du Groupe arabe. Alors que les personnels humanitaires ont payé un lourd tribut à la violence disproportionnée, il était parfaitement normal

que le Conseil de sécurité condamne les agissements de ceux qui en portent la responsabilité.

Il était tout à la fois légitime et justifié également que le Conseil de sécurité engage une nouvelle fois Israël à respecter les obligations qui sont les siennes en vertu du droit international humanitaire et particulièrement en vertu de la quatrième Convention de Genève. Nous regrettons que le Conseil n'ait pas été en mesure d'adopter ce projet de résolution, à l'objet limité mais essentiel.

M. Corr (Irlande) (*parle en anglais*) : L'Irlande a soutenu le projet de résolution présenté par la Syrie au nom du Groupe arabe car nous avons jugé approprié que le Conseil traite des importantes questions soulevées dans le projet de résolution. Nous jugeons également approprié et important que le Conseil condamne le récent meurtre de personnel international et la destruction délibérée d'un entrepôt d'alimentation et son contenu au moment où la population de Gaza a tellement de difficultés à survivre.

Nous avons également soutenu le projet de résolution car nous considérons tout à fait approprié de rappeler à Israël la nécessité de respecter pleinement le droit international humanitaire. Il a l'obligation de respecter pleinement les dispositions de la quatrième Convention de Genève, qui s'applique dans les territoires occupés.

Le Président (*parle en espagnol*) : L'Observateur permanent de la Palestine a demandé la parole.

M. Al-Kidwa (Palestine) (*parle en arabe*) : Nous condamnons fermement les attaques des forces d'occupation israéliennes contre les sites et le personnel des Nations Unies en terre palestinienne occupée, y compris Jérusalem-Est. Nous condamnons en particulier les meurtres, notamment le meurtre d'un fonctionnaire international, M. Iain Hook, dans le camp de réfugiés de Djénine. M. Hook était chargé de la reconstruction du camp de réfugiés de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Nous condamnons également les destructions, notamment celle de l'entrepôt du Programme alimentaire mondial (PAM) à Beit Lahiya.

Ces actes constituent manifestement des crimes de guerre au regard du droit international humanitaire, notamment de la quatrième Convention de Genève et de son Protocole additionnel. La communauté internationale devrait en conséquence prendre les mesures qui s'imposent contre les auteurs de ces actes, et devrait agir pour les traduire en justice.

Ce Conseil a déjà rappelé dans une déclaration présidentielle la nécessité de protéger les civils en temps de guerre. Nous exprimons notre profonde préoccupation devant le fait que le Gouvernement Sharon-Nétanyahou n'a pris aucune mesure visant à mettre fin aux graves infractions commises par les autorités israéliennes d'occupation, notamment les actes commis contre l'ONU et d'autres organisations humanitaires. Le Gouvernement israélien est donc directement responsable de ces actes.

De plus, il apparaît clairement que les attaques contre le siège de l'ONU et le personnel de l'ONU constituent une approche systématique, et un mode de conduite qui caractérise le comportement des forces israéliennes d'occupation. Elles traduisent le mépris d'Israël, en tant que force d'occupation, pour le droit international, le droit international humanitaire, ainsi qu'envers toutes les règles internationales. Israël, malheureusement, dépend de la protection automatique qui lui est conférée par un membre permanent du Conseil de sécurité.

Le Groupe arabe a présenté un projet de résolution portant sur ces événements, visant à mettre fin à ces actes commis par les forces israéliennes d'occupation, en insistant sur la protection fournie par le droit international humanitaire aux sites, au siège et au personnel de l'ONU et des autres organisations humanitaires. Personne n'aurait pensé qu'un tel projet de résolution se serait heurté à des difficultés. Personne n'aurait pensé qu'il aurait pu être rejeté ou qu'il aurait rencontré un veto, bien que nous notions que les États-Unis font preuve de partialité en faveur d'Israël. Il semble que cette partialité n'ait pas de limites, même si c'est aux dépens du droit international humanitaire et aux dépens de la vie de ceux qui travaillent dans le domaine humanitaire ou de la vie du peuple palestinien tout entier.

Si la cause des difficultés rencontrées par le projet de résolution – qui n'a pas été adopté – a été la référence à la quatrième convention de Genève, ou si ces difficultés sont nées du fait qu'il était fait référence à Israël en tant que puissance occupante, ce qui signifie qu'il y a occupation – si l'une ou l'autre de ces raisons a pu causer une entrave au projet de résolution, alors je dis qu'il reste un obstacle de premier ordre. Si cela est

vrai, alors cela voudrait dire que les États-Unis d'Amérique sont sur le point de provoquer une nouvelle catastrophe historique infligée au peuple palestinien et à la région, en choisissant de soutenir des positions qui ne pourraient que conduire à soutenir l'extrême droite israélienne qui cherche à effacer la nature des territoires occupés. Israël serait donc une puissance occupante garantissant le projet expansionniste, la poursuite du colonialisme par l'implantation de colons, et la construction du grand Israël. Si cela est vrai, cela signifierait la fin des tentatives de paix au Moyen-Orient sur la base de la règle des deux États dans le cadre des frontières de 1967. De plus, cela signifierait la fin du processus de paix.

Le peuple palestinien et la direction palestinienne n'accepteront pas, ni aujourd'hui ni à l'avenir, de discussion portant sur notre territoire et sur la nature de ces terres, en tant que territoires occupés. Nous n'accepterons pas de mettre en jeu les droits des civils palestiniens dans le cadre de la quatrième Convention de Genève. J'espère que ce que j'ai dit n'est pas vrai. J'espère sincèrement que c'est le cas. Sinon, que Dieu nous vienne à tous en aide face aux désastres qui attendent encore la région du Moyen-Orient.

Les actes commis par Israël contre l'ONU, son personnel et contre les organisations humanitaires internationales, notamment les ambulances et les hôpitaux, ne sont qu'une partie réduite des actes criminels commis contre le peuple palestinien par Israël. Franchement, j'ai noté rapidement quelques exemples de ces actes criminels. On pourra simplement se reporter à la lettre reçue par ce Conseil sur la question, compte tenu de l'heure tardive.

Je voudrais simplement dire que cette tragédie devrait prendre fin, mais que pour qu'elle prenne fin, la communauté internationale doit jouer son rôle, et le Conseil de sécurité doit jouer son rôle naturel et assumer ses responsabilités dans le cadre de la Charte des Nations Unies. Le Conseil ne devrait pas se borner à mettre fin aux actes criminels commis par Israël – Israël étant la puissance occupante – mais il devrait clairement délimiter les conditions servant de fondement à la paix, deux États fondés sur les frontières de 1967, avec Jérusalem pour capitale des deux États, et une solution équitable au problème des réfugiés palestiniens. Ainsi nous pourrons parvenir à une solution pacifique, et le plan de campagne, n'importe lequel, sera couronné de succès, y compris le plan de campagne soumis aujourd'hui, qui ne sera probablement pas confirmé avant que M. Sharon ne soit en mesure d'y ajouter tout ce qu'il désire.

Nous allons bientôt célébrer Noël, une nouvelle année, la période des fêtes. Toutefois, notre peuple, le peuple palestinien, ne sera pas en mesure de célébrer les fêtes. Même le peuple israélien ne pourra célébrer les fêtes dans la joie. Il suffira de mentionner la présence des forces d'occupation, l'occupation par les chars, pas seulement à Bethléem mais sur la place de la Nativité elle-même, le lieu de naissance de Jésus-Christ dans la crèche. Il suffira de rappeler que le Président Arafat est en situation de siège depuis plus d'un an. Il a été empêché d'aller à Bethléem célébrer les fêtes avec les croyants, les fidèles chrétiens et musulmans. Toutefois, ceci est l'Israël de Sharon-Nétanyahou. Peut-être que nous connaîtrons quelque chose de différent. Peut-être verrons-nous un Israël différent l'année prochaine.

Je souhaite à tous de joyeuses fêtes.

Le Président (*parle en espagnol*) : Le représentant d'Israël a demandé la parole. Je donne la parole au représentant d'Israël.

M. Jacob (Israël) (*parle en anglais*) : Israël a exprimé ses profonds regrets à la suite de la mort tragique de l'employé de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), M. Iain Hook, et a ouvert une enquête approfondie sur les circonstances de sa mort. Israël pourrait mettre les résultats de cette enquête à la disposition des autorités pertinentes une fois qu'elle sera terminée.

Pour ce qui est des dégâts subis par les installations du Programme alimentaire mondial (PAM), Israël et le PAM ont entamé des discussions destinées à trouver un règlement acceptable à la question de l'entrepôt alimentaire. Nous sommes persuadés de pouvoir parvenir à une solution dans un avenir proche. Israël ne souhaite aucunement exacerber la situation difficile à laquelle les Palestiniens sont confrontés, et nous ferons de notre mieux pour faciliter l'acheminement de toute l'aide humanitaire requise.

S'il est juste et approprié de surveiller de près les actions des États, le fait de ne pas tenir pour responsables les groupes armés qui abusent de leur statut protégé de civils et qui mettent en danger la vie des civils ne fera qu'encourager les groupes terroristes

à recourir de plus en plus à ces tactiques répréhensibles.

En outre, même si nous acceptons le fait qu'il faut accorder toute l'attention requise aux activités d'Israël, nous ne pouvons pas nous empêcher d'être consternés par ce qui semble être une tentative singulière de cibler Israël à l'exclusion des autres parties. Pour ne citer qu'un seul exemple, en avril dernier, quand un terroriste Palestinien revêtu d'un uniforme de la police palestinienne, armé d'un fusil d'assaut Kalachnikov, a ouvert le feu sur trois membres de la Présence internationale temporaire à Hébron, tuant deux d'entre eux, aucune action n'a été prise et ce, malgré le témoignage incontestable d'un membre de la Présence qui se trouvait à bord du même véhicule qui a fait l'objet de l'attaque.

L'État d'Israël est déterminé à réaliser une paix véritable avec ses voisins. Nous avons accepté et entériné la vision qui a été présentée par le Président des États-Unis dans son discours du 24 juin, et nous demeurons attachés au processus qui devrait déboucher sur deux États vivant côte à côte, dans la paix et la sécurité.

Israël envisage un partenariat de coopération avec l'Autorité palestinienne qui faciliterait les réformes internes nécessaires, consoliderait les différents organes de la sécurité et du renseignement et qui permettrait de mener une campagne intensive et sans relâche contre le terrorisme. Ces mesures pourraient déboucher sur une coopération accrue dans les domaines civil et économique, réduire l'action militaire israélienne et apporter une plus grande liberté et prospérité tant pour les Palestiniens que pour les Israéliens.

Au bout du compte, dans le contexte de négociations pacifiques, Israël serait disposé, comme il l'a prouvé dans le passé, à faire des concessions de taille afin de parvenir à une paix et à une coexistence véritables avec ses voisins, étant entendu que des concessions analogues seront exigées des autres parties au conflit.

Mais cet avenir n'est pas envisageable tant que nous vivons dans la violence, la terreur et l'effusion de sang, tandis que la haine et le rejet d'Israël et des Juifs sont cultivés de façon systématique et délibérée par les dirigeants palestiniens au plus haut niveau et sont renforcés par le système éducatif et les médias officiels. La première étape est mettre fin, de façon totale et absolue, aux campagnes terroristes palestiniennes.

Après plus de deux ans de violence et de terrorisme délibérés, d'innombrables Israéliens et Palestiniens ont perdu leur vie et des milliers d'autres ont été blessés. L'économie palestinienne jadis prometteuse est en ruine. La crédibilité des dirigeants palestiniens a pratiquement été réduite à néant. La création d'un État palestinien qui, durant l'été 2000, semblait à portée de main, devient une perspective de plus en plus lointaine.

Pourtant, nous continuons de nous adonner aux mêmes jeux diplomatiques cyniques. Le manque total de sérieux révélé par cette dernière manœuvre ici même ne nous mènera nulle part. Nous en sommes au même point que deux ans auparavant. La seule différence, c'est le nombre de tombes qui ont été dressées, témoignant de l'échec des politiques du passé. Tout progrès est tributaire d'un engagement absolu et irrévocable en faveur de la non-violence et du dialogue. Nous espérons que le Conseil encouragera toutes les parties concernées à contribuer à une atmosphère de paix et de non-violence et à revitaliser le processus de dialogue et de réconciliation.

Sur une note personnelle, je voudrais dire que mon mandat en tant que Représentant permanent adjoint touche à sa fin, et comme il s'agit là probablement de ma dernière déclaration devant le Conseil, à moins d'une nouvelle initiative de ce type avant la fin de l'année, j'aimerais exprimer en mon nom et au nom de l'Ambassadeur Yehuda Lancry – qui n'a pas pu participer à la réunion d'aujourd'hui en raison de la perte tragique de son fils – notre reconnaissance sincère aux membres du Conseil pour leur coopération. Même si nous avons eu des désaccords, le professionnalisme et la cordialité qui ont caractérisé nos rapports me permet d'espérer que nous pourrons encore trouver une solution pacifique au Moyen-Orient.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le Représentant d'Israël des propos aimables qu'il m'a adressés.

Je voudrais informer les membres du Conseil qu'en raison d'une petite confusion bureaucratique, je n'ai pas donné la parole au Représentant de la République arabe syrienne, ce que j'aimerais faire maintenant.

M. Wehbe (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Lorsque la République arabe syrienne a présenté le projet de résolution qui figure au document S/2002/1385 au nom du Groupe des États arabes, elle pensait traiter de questions bénéficiant d'un appui unanime, préoccupant la communauté internationale et les différents organes de l'ONU, y compris le Conseil de sécurité. Le projet de résolution visait à mettre un terme aux tueries auxquelles se livre la Puissance occupante, Israël, contre le personnel de l'ONU. La situation a connu une grave escalade le mois dernier. Le projet visait par ailleurs à obliger Israël à arrêter de prendre pour cibles les bâtiments ou les entrepôts de l'ONU, qui se trouvent en terre palestinienne occupée. Cet entrepôt est là pour nourrir le peuple palestinien qui a terriblement besoin d'aliments. Même cet entrepôt a été frappé pour priver le peuple palestinien de nourriture.

La communauté internationale convient que la mort délibérée de personnel international et la destruction d'installations de l'ONU constituent une ligne rouge qu'aucune partie n'a le droit de franchir. Nous estimons qu'Israël ne devrait pas pouvoir faire exception à cette règle et que rien ne donne à Israël le droit de tuer des fonctionnaires de l'ONU sans qu'il n'en soit tenu pour responsable ou ne fasse l'objet de sanctions. Il a tué jusqu'à présent plus de 14 fonctionnaires internationaux.

La quatrième Convention de Genève définit les obligations des puissances occupantes. Nous sommes tous parties à cette Convention, qui doit être respectée et appliquée par tous, sans politique de deux poids, deux mesures.

Si le Conseil de sécurité – organe de l'ONU, principal responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales – est incapable de mettre un terme aux pratiques israéliennes parce que l'un de ses membres protège Israël, c'est la porte ouverte à de nouvelles violations du droit international humanitaire, y compris de la quatrième Convention de Genève.

Conjointement avec d'autres membres du Conseil de sécurité, la Syrie a mené les consultations qui s'imposaient tout au long de la semaine. Nous avons présenté au Groupe des États arabes l'ensemble des propositions d'amendement qui ont été avancées par la majorité des membres du Conseil de sécurité afin de garantir l'adoption du texte.

Fort malheureusement, nous ne sommes pas parvenus à inclure les amendements proposés par une délégation du fait que ces amendements sortaient du cadre du projet de résolution et ne correspondaient pas à l'objectif recherché et parce qu'ils essayaient de mettre le bourreau et la victime sur le même plan. Cela est très étrange. En effet, la délégation concernée a voté aujourd'hui contre le projet de résolution, empêchant ainsi la majorité des membres du Conseil de sécurité – 12 membres – d'atteindre l'objectif visé : conserver l'unanimité du Conseil. Malheureusement, cela leur a été refusé. La délégation qui a voté contre le projet de résolution a également empêché la communauté internationale d'envoyer son message à Israël, puissance occupante.

Nous tenons à ce qu'il soit pris acte du fait que ce projet de résolution et la condamnation qu'il contient des actes criminels d'Israël, puissance occupante, n'ont rien à voir avec l'action menée à l'échelon international pour aboutir à une paix juste et globale.

Bien que le Conseil de sécurité ait été incapable d'adopter le projet de résolution parce que l'un de ses membres permanents a voté contre, la Syrie persistera à appuyer le Conseil de sécurité dans ses efforts inlassables pour maintenir la paix et la sécurité internationales, pour garantir le respect du droit international et pour prévenir l'assassinat des agents de l'ONU qui sont engagés dans les missions humanitaires partout dans le monde. Ces principes sont au cœur de notre politique étrangère.

Le Président (*parle en espagnol*) : Le Conseil de sécurité en a ainsi terminé avec la phase actuelle de son examen de la question à l'ordre du jour.

La séance est levée à 20 h 30.